• Les avantages

> POUR L'UTILISATEUR

- L'achat de titres-services donne droit à une **réduction d'impôt égale à 30%** de leur valeur totale. Un titre-service de 7,50 € ne vous coûte en réalité que 5,25 €.
- **Le travailleur est couvert** en cas d'accident, contrairement au travail au noir.
- Vous contribuez directement à la **création d'emplois**.

> POUR LE TRAVAILLEUR

- Un **VRAI contrat de travail**, il bénéficie donc de toute la protection qui en découle :
  - protection sociale ;
  - cotisation pour la pension ;
  - congés payés ;
  - rémunération garantie en cas de maladie ou d'accident de travail.

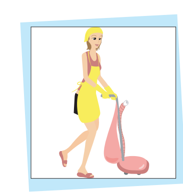
• Plus d'informations ?

SODEXO
Cellule titres-services
Rue Charles Lemaire 1
1160 Bruxelles
Tél. 02 547 54 95
Fax 02 547 54 96

Surfez sur **www.titres-services-onem.be**
et **www.onem.be**








16.01.2009/900.10.151
Éditeur responsable : Philippe Symons







• Le système des titres-services

> Ce système est subventionné par l'Etat Fédéral, il permet à tout particulier domicilié en Belgique de payer, à un **tarif avantageux**, des prestations d'aide-ménagère. Les travaux ou services prestés concernent uniquement l'usage privé.

Quelles tâches ?

> Aide-ménagère à domicile :

 **..... nettoyage**

 **..... lessive**

 **..... repassage**

 **..... petits travaux de couture**

 **..... préparation des repas.**

> Services en dehors du domicile :

 **..... repassage**

 **..... courses ménagères**

 **..... transport accompagné de personnes à mobilité réduite.**

• Des tarifs nets

> Le montant à payer est de 7,50 € par heure de travail **entièrement accomplie**. Vous bénéficiez d'une déduction fiscale pour tous les titres-services achetés **(avec un maximum de 2 510 € de dépenses en 2009 - exercice 2010)**. A partir de l'année d'imposition 2009 (revenus 2008), les utilisateurs à faible revenu peuvent profiter de l'avantage fiscal moyennant un crédit d'impôt remboursable. Plus d'info: centre de contact SPF Finances 02 572 57 57

• Mode d'emploi

> **Les titres-services papier** : vous datez, signez et remettez au travailleur un titre-service par heure de travail entièrement prestée.

> **Les titres-services électroniques** : via un numéro gratuit, composé à partir de votre GSM ou téléphone fixe, le travailleur encode ses prestations. Celles-ci seront ainsi communiquées à l'entreprise agréée et décomptées de votre portefeuille électronique.

• Nombre de titres-services

> Vous pouvez commander un maximum de **750 titres-services par an.**

> **Dérogation** : pour les familles monoparentales, les personnes handicapées (et parents d'enfants mineurs handicapés) et les personnes bénéficiant d'une allocation pour l'aide aux personnes âgées, **2 000** titres-services peuvent être achetés par an.

> Les **travailleuses indépendantes** peuvent bénéficier d'une aide à la maternité. Cette aide, sous la forme de **105 titres-services**, est octroyée par le biais des caisses d'assurances sociales.

• Renseignements

> Il suffit de vous adresser directement aux entreprises agréées. Elles vous proposeront le travailleur approprié, répondront à vos questions ou trouveront une solution en cas de problème.

> Vous trouverez la liste complète de ces entreprises sur le site **www.titres-services-onem.be** ou en contactant **Sodexo** au 02 547 54 95 ou par e-mail : **titres-services@sodexo-pass.be**

• Commande de vos titres-services

Vous devez d'abord vous inscrire chez Sodexo avant de commander vos titres-services. L'inscription est gratuite et peut se faire :

- sur **www.titres-services-onem.be**
- ou en remplissant le formulaire papier à télécharger sur : **www.titres-services-onem.be**

  Ce formulaire est à renvoyer par fax au 02 547 54 96 ou par courrier à :

  Sodexo
  Cellule titres-services
  Rue Charles Lemaire 1
  1160 Bruxelles
- ou en appelant **Sodexo** au 02 547 54 95.

> Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez utiliser des titres-services papier ou des titres-services électroniques. Dans ce cas, vérifiez que l'entreprise agréée de votre choix accepte les titres-services électroniques.

> Une fois inscrit, Sodexo confirme votre inscription et vous indique la marche à suivre pour obtenir vos titres-services.